



ARRETE N°AP2020/61

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A MONSIEUR ERIC WEIRAUCH, CHEF DE PROJET DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE ET DE LA ZAC SAULNIER

LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5219-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le procès-verbal et la délibération CM2016/01/01 du 22 janvier 2016 portant élection du président de la métropole du Grand Paris,

CONSIDERANT que le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} Monsieur le Président de la métropole du Grand Paris donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Eric WEIRAUCH en qualité de chef de projet du Centre aquatique olympique et de la ZAC Saulnier à la Direction de l'Aménagement métropolitain, pour la signature de tout document relatif au traitement des déchets de chantier dans le cadre des travaux du Centre aquatique olympique.

ARTICLE 2 : Cette délégation prend effet à l'accomplissement des formalités de publication et peut être rapportée à tout moment. Sa validité ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordé ou la fin des fonctions de Monsieur Eric WEIRAUCH au poste la justifiant.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le **19 MAI 2020**

Spécimen de signature
d'Éric WEIRAUCH :

Pour le président et par délégation,

Paul MOURIER

Directeur Général des Services

